



NATIONS UNIES

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



Distr.
GÉNÉRALE
A/C.5/922
26 septembre 1962
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Dix-septième session
Point 60 de l'ordre du jour

Rapports financiers et comptes pour l'exercice terminé
le 31 décembre 1961

(Note du Secrétaire général)

1. Comme suite à ce qui avait été entendu lors de la 70^{ème} séance de la Cinquième Commission, le Secrétaire général a préparé un état global de l'actif et du passif au 31 décembre 1961 ainsi que des recettes, dépenses et excédents budgétaires pour l'exercice 1961, pour l'ensemble des fonds commis à sa garde^{1/}. On trouvera à la fin de la présente note des notes explicatives suivies de l'état global et d'une annexe.
2. Le Secrétaire général publie cette documentation pour l'information de l'Assemblée générale; la Cinquième Commission sera ainsi saisie du présent document au moment où elle examinera les comptes et les rapports de vérification des comptes.

NOTES EXPLICATIVES

3. Toutes les activités visées sous la rubrique "Organisation des Nations Unies, trust funds et comptes spéciaux" sont entreprises sur une base annuelle sauf dans le cas du Fonds spécial et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance. La durée des projets de ces deux Fonds dépasse en général celle de l'exercice; aussi les ouvertures de crédits qui sont approuvées ne font-elles pas d'ordinaire l'objet d'engagements au cours de l'exercice, et les crédits ainsi ouverts et non engagés sont reportés sur l'exercice suivant à titre de réserve pour les projets approuvés.

^{1/} Il s'agit des fonds faisant traditionnellement l'objet des comptes de l'ONU ainsi que du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et des fonds constitués au moyen de contributions volontaires et gérés par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

4. Il convient de noter que, contrairement à la présentation adoptée pour les exercices 1959 et 1960, l'état global pour l'exercice 1961 comprend les états financiers récapitulatifs du Compte spécial pour le Programme élargi d'assistance technique et du Fonds spécial qui figurent dans les rapports pertinents de vérification des comptes relatifs aux dépenses de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et autres agents chargés de l'exécution, tels qu'ils ont été présentés à l'Assemblée générale.

5. L'état global contient des comptes de gestion, à l'exception de ceux concernant la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et la Caisse des pensions du personnel employé à temps partiel à Genève (les fonds qui étaient commis à la garde de l'CIU au 31 décembre 1961 étant seuls pris en considération).

6. Le compte relatif à la perception d'une surtaxe sur les péages dans le canal de Suez porte surtout sur la perception des surtaxes, mais il comprend également des dépenses connexes peu importantes et des remboursements aux gouvernements pour les avances qu'ils avaient consenties au titre des opérations de dégagement. L'état XI^{2/} des comptes de l'ONU indique les recettes et les dépenses à compter du jour où une surtaxe a commencé à être perçue sur les péages alors que l'état global ne tient compte que des recettes et des dépenses de 1961.

7. L'actif figurant dans l'état global de l'actif et du passif comprend principalement l'encaisse, le portefeuille, les contributions à recevoir des gouvernements et les sommes et avances à recevoir. Dans le cas de l'ONU et de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, on a fait figurer respectivement à l'actif la valeur des immobilisations et la valeur du matériel et des fournitures non distribués, calculée au prix coûtant dans les deux cas, avec, en contrepartie, les avances des Etats Membres, la part des Etats Membres dans les immobilisations, les fonds reçus en donation et le fonds de roulement. Aucune réserve n'est inscrite dans l'état global en ce qui concerne les contributions à recevoir des gouvernements.

2/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-septième session, Supplément No 6, p. 35.

ANNEXE

Etat global de l'actif et du passif au 31 décembre 1961, et des recettes, dépenses et opérations budgétaires pour l'exercice 1961
de l'Organisation des Nations Unies et de certains de ses établissements (Boulevard des Nations Unies)

Fonds général	Fonds de roulement	Fonds spécial de modernisation des Nations Unies	Compte relatif à la construction de l'immeuble de l'ONU à Santiago	Fonds de dotation de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld : don de la Fondation Proff	Caisse des pensions du personnel employé à temps partiel à Genève	Fonds des Nations Unies pour la République du Congo	Votée par les Nations Unies contre la Guerre	UNRWA - Aliquot des allocations d'actif	Frais généraux de l'Organisation des Nations Unies	Total
11 640 782	10 091	42 712		1 507 250	25 370	3 056 388		735 862		5 523 674
3 140 441	199 822		5 553	214 348	5 056	694 682		8 617		4 250 597
87 236 210	1 909 016	78 736		6 166 522						5 294 234
(5 620 146)	21 377 534	705 128								13 433 166
5 220 199	25 237 500	1 207 073	784 474	8 201 741	3 116	4 256 103	1 110 225	81 243	48 241	1 111 279
2 563 246	147 040	12 820		1 435 118		1 320 922	205 312	4 241	4 234	6 344 820
1 298 370										1 298 370
3 966 603	1 130 233		8 037	44 982	31 496	279 005	113 010	157 954	43 777	5 127 512
45 000 000	25 137 500									70 137 500
31 145 051		771 694								31 916 745
31 090 415				6 200 000						37 290 415
2 524 935			504 133	871 841		2 989 346	10 224	168 642		7 258 821
50 290 129	25 237 500	1 964 073	750 227	8 111 741	31 496	4 525 023	1 110 516	217 513	43 777	1 111 279
1 925 900		41 830		372 581		1 093 239	58 225	325 409		15 277 470
65 447 071						22 350 173	1 002	4 725 720		22 144 512
1 894 720			1 113	229 040		31 000		3 324 211		4 250 597
71 337 327			18 7	229 040		21 511 023	1 002	7 119 921		102 241 98
71 066 373			13 699			29 087 136	46 093	213 246		102 241 98
3 224 935			40 439	602 631		2 989 346	10 224	168 642		7 258 821

1961
1962
1963

Etat des recettes, des dépenses et de l'excédent budgétaire au 31 janvier 1961

Recettes en 1961

Contributions des Etats Membres (en chiffres réels) lors du paiement des engagements de l'exercice précédent

Total des recettes

Dépenses en 1961

Expenses engagées

Excédent budgétaire au 31 décembre 1961